






MANIFESTATIONS TERRITORIALES MESURES D'ADAPTATION A LA SITUATION SANITAIRE

adoptées par le Bureau régional de l'Ugsel Bretagne réuni le jeudi 18 novembre 2021,
en complément des gestes barrières de base.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 1 (vert) :

Pratiques autorisées avec protocoles allégés.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 2 (jaune) :

-  Réduction des jauges de participants décidées conjointement par la CSR et le secrétariat territorial.
-  OBLIGATION de la LICENCE « SPORTIVE » avec photo, pour tous les participants élèves. Elle pourra tenir lieu de preuve d'identité.
-  OBLIGATION du PASS SANITAIRE pour tous les participants selon les modalités suivantes :
 - Contrôle systématique des adultes encadrants,
 - Détention par les adultes encadrants d'une attestation individuelle parentale pour chaque participant.
-  Protocoles sanitaires adaptés et spécifiques à chaque activité.
-  Manifestations INTERDITES A TOUT PUBLIC.

CADRE DE FONCTIONNEMENT en NIVEAU 3 (orange) :

ANNULATION DES MANIFESTATIONS.

Notes de rappel et mise en œuvre :

- 1) Une compétition/manifestation sera annulée à la demande d'une autorité préfectorale, communale ou académique ou d'un établissement scolaire organisateur.
- 2) Une compétition/manifestation annulée ne sera PAS reportée.
- 3) En cas de compétition départementale sans phase territoriale, les quotas ou minima de qualification aux championnats nationaux s'appliqueront (décision de la CNAS du 22/11/21) sous la responsabilité du territoire.